

Département du Gard  
 Arrondissement de Nîmes  
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-134**  
**Séance du 19 décembre 2025**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « HARMONIE LES INSEPARABLES »**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration** : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. **NASS**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

**Conseillers municipaux absents** : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

**Secrétaire de séance** : Carine **BOISSEL**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « HARMONIE LES INSEPARABLES »**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande d'octroi d'une subvention à caractère exceptionnel en date du 24 octobre 2025 ;

Considérant que « l'Harmonie Les Inséparables » de Bagnols-sur-Cèze réunit des musiciens amateurs pour encourager et développer la pratique musicale et proposer régulièrement des concerts aux programmes variés à la population locale ;

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle de l'Espace de Culture La Pyramide, l'Harmonie a participé gracieusement au spectacle « Manoche : En... Fin Chef ! » dont les répétitions et la représentation ont entraîné des dépenses exceptionnelles pour l'association ;

Considérant que le travail de l'association autour de la pratique musicale en général, et sa participation à ce spectacle en particulier, facilitent l'accès de la population à la musique orchestrale ;

Considérant que la participation à cet évènement a entraîné des dépenses imprévues pour l'association et que c'est dans ce contexte que l'association a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant la volonté de la Commune d'apporter son soutien à la vie associative ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association « Harmonie Les Inséparables » ;
- De prélever cette somme sur le compte n° 0404-3113-65748 du budget en cours.

Le Maire  
Jean-Yves CHAPELET